



Victime licenciement abusif ?

Par **MANU974**, le **15/10/2012** à **09:26**

Bonjour,

En date du 28 septembre, mon supérieur me remet en mains propres dans la boutique où je travaille un courrier de mise à pied conservatoire avec un entretien préalable au 5 octobre.

Les raisons invoquées restent quelque peu floues (casier vide, boisson non alcoolisée présente dans la réserve,...) et à mon sens méritant à peine un avertissement.

Au 5 octobre, les mêmes raisons restant floues, voire même on invoque mon sérieux en travail et autres qualités, l'entretien se terminant sans me dire si il y a licenciement ou autre, suite à ma demande orale, stipulant qu'ils devaient encore réfléchir...

Or, à ce jour, je n'ai toujours pas de nouvelles, ni courrier recommandé pour licenciement ni réintégration...

Je souhaiterais savoir quels sont mes droits et jusqu'à quelle date je peux attendre, à savoir si il y a un délai pour avoir une réponse pour un licenciement pour faute... sachant qu'au bout d'un mois maximum je peux me retrouver licencié sans cause réelle, mais avec quelles suites ? Car étant en mise à pied, je ne travaille pas, et ne touche donc aucun salaire...

L'inspection du travail me dit que j'aurais du avoir une réponse sous 5 jours ouvrables après l'entretien, et que sans réponse, le lendemain j'aurais du reprendre mon poste! On me conseille d'envoyer un courrier recommandé demandant ma réintégration et le versement des jours d'absence... mais je reste sceptique...

Merci de votre aide car je suis dans le flou total...

Par **P.M.**, le **15/10/2012** à **10:06**

Bonjour,

En effet, l'employeur ne pouvait pas vous faire part de sa décision lors de l'entretien préalable et même avant un délai de 2 jours ouvrables et il dispose ensuite d'un mois maximum théoriquement pour vous la notifier...